

APPEL AUX ARTISTES MUSQUEAM

Aéroport international de Vancouver (YVR)
Projet de Conversion ACSTA de la Jetée C (CAJC)

Le budget de la commission artistique : \$150 000.00

Date limite de la commission : 31 mars 2025

Table des matières

1.0 CONTEXTE GÉNÉRAL.....	3
2.0 DESCRIPTION DU PROJET.....	3
2.1 HISTOIRE THÉMATIQUE DE L'ŒUVRE D'ART	4
2.2 ZONE DU PROJET	4
2.3 PROCESSUS DE COMMISSION DE L'ŒUVRE D'ART.....	5
2.3.1 Étape un: Appel pour la soumission de propositions de concept général, de références et de portfolio.....	5
2.3.1.1 Appel à candidatures pour les artistes Musqueam et session d'information à YVR.....	5
2.3.1.2 Première étape de la procédure de soumission.....	6
2.3.1.3 Critères de soumission	6
2.3.1.4 Examen par le comité et sélection des candidats présélectionnés.....	7
2.3.1.5 Annonce des Artistes présélectionnés.....	7
2.3.2 Deuxième étape : Soumission d'une proposition de conception détaillée, budget et échéancier par les artistes présélectionnés	8
2.3.2.1 Confirmation des artistes présélectionnés.....	8
2.3.2.2 Séance d'information/atelier à YVR.....	8
2.3.2.3 Soutien au concept.....	8
2.3.2.4 Critères de soumission pour la deuxième étape	8
2.3.2.5 Soumission des documents.....	9
2.3.2.6 Présentation des artistes présélectionnés au comité de sélection.....	9
2.3.2.7 Annonce de l'attribution de la commission.....	10



3.0 AUTRES DISPOSITIONS	10
3.1 PAS DE CONTRAT	10
3.2 RÉSERVE DE DROITS	10
3.3 COÛTS	10
ANNEXES.....	11
ANNEXE A : CALENDRIER	11
ANNEXE B : DESSINS, PLANS ET ÉLÉVATIONS DE LA ZONE DU PROJET	12
ANNEXE C : ACCORD DE PROPOSITION ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	20



1.0 CONTEXTE GÉNÉRAL

L'Administration de l'aéroport international de Vancouver (YVR) lance un appel aux artistes Musqueam.

YVR souhaite commander une installation artistique propre au site Musqueam qui sera mise en valeur dans l'aérogare des vols intérieurs et servira de point focal pour les voyageurs, les visiteurs et la communauté de YVR. YVR accueille des voyageurs du monde entier dans notre belle province et s'efforce de créer une expérience passager distincte et mémorable à chaque étape du voyage des passagers. Les œuvres d'art érigées à l'aéroport jouent un rôle important dans l'amélioration de cette expérience mémorable.

YVR est situé sur ce que l'on appelle maintenant l'île de Sea Island à Richmond, en Colombie-Britannique, sur les terres traditionnelles, ancestrales et non cédées du peuple *xʷməθkʷəy̓əm* (Musqueam). YVR et Musqueam ont conclu un accord d'amitié en 2017. Le premier de ce genre, cet accord de 30 ans reconnaît qu'en étant situé sur le territoire traditionnel Musqueam, YVR a la responsabilité de travailler avec Musqueam pour atteindre un avenir durable et mutuellement bénéfique pour nos communautés.

Les gens de *xʷməθkʷəy̓əm* vivent dans ce que l'on appelle maintenant Vancouver et les régions environnantes depuis aussi longtemps qu'il y a eu des terres à habiter. Les gens de *xʷməθkʷəy̓əm* se déplaçaient sur ce territoire traditionnel en utilisant les ressources que la terre fournissait pour la pêche, la chasse, le piégeage et la cueillette pour maintenir leur subsistance. Aujourd'hui, la communauté maintient des liens forts avec la terre et les historiens et éducateurs de *xʷməθkʷəy̓əm* en partageant l'histoire et les enseignements.

2.0 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de conversion de l'aérogare des vols intérieurs ACSTA de la jetée C (CAJC) consiste à rénover le point de contrôle de sécurité à l'extrémité nord du bâtiment de l'immeuble de l'aérogare des vols intérieurs. Le projet comprendra un nouveau portail d'entrée avec un système d'orientation menant à une zone élargie de contrôle préalable à l'embarquement, après quoi les passagers se rendront à leurs portes d'embarquement.

Le projet CAJC est situé à la jonction entre les zones d'enregistrement nationale et internationale, en face de la circulation verticale de la station Canada Line.

Les améliorations proposées par le projet CAJC offrent une opportunité à un artiste Musqueam ou à une équipe d'artistes de créer une installation artistique qui intègre un sens du lieu Musqueam pour les passagers, les visiteurs et le personnel.



2.1 HISTOIRE THÉMATIQUE DE L'ŒUVRE D'ART

Au sein de la communauté de l'aviation, YVR est un leader dans la création d'espaces avec un « sens du lieu » reflétant la communauté locale. Ce concept améliore l'expérience des passagers dans toutes les étapes de leur voyage.

Le design de chaque zone de YVR reflète les histoires de la terre, telles que définies dans le *Plan directeur thématique de YVR*, qui célèbre la beauté naturelle, le paysage et les communautés de la Colombie-Britannique. Les commandes d'œuvres d'art à travers YVR ont été inspirées par ces histoires. Le projet CAJC continuera cette approche pour enrichir le voyage des passagers avec une installation artistique inspirée par les valeurs partagées de l'*Accord d'amitié Musqueam-YVR*, qui s'efforce d'incorporer la culture et les valeurs Musqueam dans tout ce que nous faisons.

Les valeurs partagées de Musqueam et YVR définissent le séjour des passagers et mettent l'accent sur la sécurité, l'inclusivité, le respect, la fierté, l'honneur et la responsabilité envers tous ceux qui voyagent vers, à travers et depuis cette terre, afin que tous se sentent les bienvenus ici. Ces valeurs seront la base du concept de l'œuvre d'art. L'artiste ou l'équipe d'artistes peut utiliser une histoire familiale ou une histoire de ce lieu comme inspiration pour une œuvre d'art qui crée un sentiment de bienvenue et améliore le séjour des passagers.

2.2 ZONE DU PROJET

La zone pour la commande d'œuvre d'art du CAJC est définie par le mur est du portail d'entrée de la zone de préembarquement et les trois colonnes structurelles situées dans le couloir public en face du portail d'entrée. Des dessins détaillés, des élévations, des sections et des rendus de la zone sont présentés en annexe.

Le mur d'entrée et les trois colonnes sont à la disposition de l'artiste ou de l'équipe d'artistes pour raconter une histoire Musqueam, comme mentionné ci-dessus. L'ensemble de ces surfaces, ou une partie de celles-ci peuvent être utilisés pour l'œuvre d'art. Il y a un mur latéral perpendiculaire au mur d'entrée, faisant face à la zone d'enregistrement internationale et visible depuis les ascenseurs de la Canada Line, qui est également à la disposition de l'artiste ou de l'équipe si le concept s'adapte à cette zone étendue.

La zone d'installation sera visible de plusieurs points de vue : en particulier, pour les visiteurs venant du terminal international, de la Canada Line, de l'extrémité sud de la rue commerçante ou du hall d'enregistrement des vols intérieurs.



Le mur à droite du portail d'entrée doit comporter une protection de la base du mur à 305 mm au-dessus du sol. Les artistes doivent tenir compte du fait que les passagers peuvent faire la queue le long du mur aux heures de pointe de la journée. Un ensemble de piliers situé près du mur pourrait être considéré en fonction du concept.

Toute projection depuis le mur serait limitée à la face avant des colonnes structurelles adjacentes, comme indiqué sur les dessins. L'encastrement de l'œuvre d'art dans le mur n'est pas possible en raison des services courant verticalement à l'intérieur du mur.

L'installation, qui utilise tout ou en partie des surfaces disponibles, vise à créer une expérience unifiée pour le voyageur.

La durabilité et la constructibilité sont essentielles au succès de l'installation. L'œuvre d'art proposée sera exposée à une zone très fréquentée avec des chariots de golf, de grands groupes de passagers, des palettes et d'autres déplacements à travers l'aérogare.

2.3 PROCESSUS DE COMMISSION DE L'ŒUVRE D'ART

Il y aura un processus en deux étapes:

2.3.1 Étape un: Appel pour la soumission de propositions de concept général, de références et de portfolio

2.3.1.1 Appel à candidatures pour les artistes Musqueam et session d'information à YVR

L'annonce de cet appel à candidatures pour les artistes Musqueam sera transmise à la communauté artistique Musqueam le 18 juin 2024.

Tous les artistes/équipes d'ascendance Musqueam intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour cette opportunité en envoyant un courriel indiquant leur intention de participer, ainsi que leurs coordonnées, à Mary_Point@yvr.ca au plus tard à 14 h le lundi 24 juin 2024, afin d'être éligible à soumettre leur concept. Seules les personnes d'ascendance Musqueam sont éligibles pour être considérées pour cette opportunité.

YVR invitera tous les artistes/équipes intéressés à une session d'information pour expliquer et visiter le site, examiner les dessins du projet et les critères de soumission de la première étape, voir une présentation en diaporama des installations artistiques existantes à YVR pour mieux comprendre les opportunités créatives pour la commande, et participer à une session de questions-réponses avec les architectes et ingénieurs du projet.

La session d'information aura lieu durant la semaine du 24 juin 2024. **L'Autorité aéroportuaire versera à chaque participant inscrit et présent pendant toute la durée de la session**



d'information une somme de 100 \$, toutes taxes incluses, à titre d'honoraires. Les participants à la session d'information recevront chacun un honoraire de 100 \$, que ce soit en tant qu'artiste individuel ou en tant que membre d'une équipe d'artistes. Veuillez noter : la présence à la session d'information est recommandée, mais n'est pas obligatoire.

2.3.1.2 Première étape de la procédure de soumission

Tous les artistes Musqueam intéressés et éligibles, ou équipe d'artistes (un « Artiste ») qui se sont inscrits conformément à la section 2.3.1.1 ci-dessus, doivent soumettre une proposition de concept général pour l'installation de l'œuvre d'art (la « Proposition de concept général »), comme indiqué ci-dessus.

Une Proposition de concept général comprendra l'histoire qui inspire l'œuvre, les matériaux que l'Artiste propose d'utiliser, ainsi qu'une illustration simple et/ou une description écrite indiquant l'espace que l'œuvre d'art occupera.

Veuillez noter : les artistes doivent soumettre uniquement une proposition de concept général. Des propositions détaillées seront requises uniquement à la deuxième étape.

Tous les artistes, indépendamment de leur expérience précédente, sont encouragés à soumettre un concept pour la première étape du processus d'examen de la commande.

2.3.1.3 Critères de soumission

Les questions pour la première étape doivent être soumises au plus tard à 14 h le mercredi 17 juillet 2024. L'Administration de l'aéroport s'efforcera de répondre à toutes les questions ; cependant, elle se réserve le droit de ne pas répondre aux questions, y compris à celles reçues après la date limite de soumission des questions.

Les soumissions pour la première étape doivent être reçues au plus tard à 14 h le jeudi 25 juillet 2024.

NOTE : Vous recevrez un courriel confirmant la réception de votre soumission. Si vous ne recevez pas de confirmation de réception de votre soumission d'ici 17 h le 25 juillet 2024, veuillez appeler le (604) 346-6573 et laisser un message avec votre nom et vos coordonnées.

Toutes les questions et soumissions doivent être envoyées électroniquement à : Mary_Point@yvr.ca.

Tout Artiste intéressé et éligible qui s'est inscrit conformément à la section 2.3.1.1 ci-dessus doit soumettre un seul document PDF (taille maximale de fichier 10 Mo) comprenant les éléments suivants :



- ❑ Nom de l'artiste, adresse, courriel et numéro de téléphone.
- ❑ Description écrite de la Proposition de concept général, comprenant l'histoire inspirante, les matériaux qui seront utilisés et une illustration simple indiquant l'espace que l'œuvre occupera, ne dépassant pas 1 500 mots ou trois pages au total.
- ❑ Curriculum vitae actuel de l'artiste et des références avec les coordonnées disponibles. Si l'Artiste est une équipe d'artistes, plusieurs curriculum vitae et références pour chaque membre de l'équipe peuvent être soumis.
- ❑ Jusqu'à 10 images des œuvres précédentes de l'Artiste. Si l'Artiste est une équipe d'artistes, l'Artiste peut soumettre jusqu'à 20 images comprenant les œuvres précédentes des membres de l'équipe. Veuillez formater une image par page, en incluant les informations suivantes pour chaque image :
 - Titre de l'œuvre
 - Année de création
 - Média et dimensions
 - Budget/prix
 - Lieu d'installation publique et nom de l'organisme commanditaire
 - Noms des autres artistes ayant participé à l'œuvre en cas de projet conjoint
- ❑ Formulaire de consentement et accord de proposition signé (voir Annexe C ci-dessous). Toutes les soumissions doivent inclure une numérisation du Formulaire de consentement et accord de proposition signé pour chaque artiste participant à la soumission.

2.3.1.4 Examen par le comité et sélection des candidats présélectionnés

Un comité examinera toutes les soumissions reçues des artistes éligibles. Au cours du processus d'examen, YVR se réserve le droit de rencontrer un ou plusieurs artistes afin de clarifier toute soumission de la première étape.

Le comité établira une liste de présélection d'artistes pour passer à la deuxième étape en fonction de la qualité des soumissions.

Chaque artiste ayant soumis une candidature de première étape conforme aux exigences énoncées ici recevra un honoraire de 500 \$ pour cette soumission de première étape.

2.3.1.5 Annonce des Artistes présélectionnés

La recommandation du comité concernant la liste de présélection sera annoncée le 7 août 2024. Tous les artistes ayant soumis une candidature de première étape recevront une notification par courriel des artistes sélectionnés pour passer à la deuxième étape.



2.3.2 Deuxième étape : Soumission d'une proposition de conception détaillée, budget et échéancier par les artistes présélectionnés

2.3.2.1 Confirmation des artistes présélectionnés

Tous les artistes présélectionnés (les « **artistes présélectionnés** ») devront confirmer leur participation à la deuxième étape par courriel à Mary_Point@yvr.ca au plus tard à 14 h le vendredi 9 août 2024 pour être admissibles à la deuxième étape de l'appel d'œuvres d'art.

2.3.2.2 Séance d'information/atelier à YVR

Chaque artiste présélectionné sera convié à un atelier d'information individuel obligatoire sur la deuxième étape, qui se tiendra à YVR. L'équipe de projet de YVR sera disponible pour examiner les critères et le calendrier de soumission de la deuxième étape, ainsi que pour fournir un soutien technique et des informations sur la faisabilité de chaque concept. L'assistance technique pour la constructibilité et tous les frais connexes seront coordonnés par YVR.

L'accord de commission et d'achat d'œuvres d'art de YVR sera également présenté et examiné lors de la séance d'information.

Les séances d'information/ateliers auront lieu entre le 13 et le 16 août 2024.

2.3.2.3 Soutien au concept

Pendant le mois au cours duquel les artistes présélectionnés devront produire la proposition de conception détaillée, YVR donnera accès à des consultants pour soutenir le développement du concept, la constructibilité et le budget. Une liste de consultants sera fournie lors de la session d'information/atelier. L'équipe de conception YVR, qui comprend des spécialistes de l'architecture, de la structure, de l'électricité et de la construction, sera également disponible pour aider les artistes présélectionnés à développer leurs concepts. YVR facilitera également la collaboration entre les artistes présélectionnés et les fabricants afin de trouver les bons matériaux et le meilleur processus pour concrétiser leur vision.

YVR travaillera également avec les artistes présélectionnés pour s'assurer que les concepts de supports structurels ou d'autres caractéristiques d'installation spéciales sont réalisables.

2.3.2.4 Critères de soumission pour la deuxième étape

Le format de soumission de la deuxième étape (la proposition de conception détaillée) est laissé à la discrétion de l'artiste présélectionné, afin de présenter au mieux son concept. Toutefois, la soumission pour la deuxième étape doit être faite par voie électronique et doit inclure, au minimum, une description écrite du concept, le budget du projet, le calendrier et des



illustrations qui traduisent clairement le concept. Des documents supplémentaires tels que des échantillons de produits, des modèles ou des dessins sont encouragés et peuvent être apportés lors de la présentation de l'artiste présélectionné au comité d'évaluation. Le budget de l'œuvre d'art doit être accompagné d'une documentation démontrant les coûts estimés, jusqu'à la limite maximale de 150 000 \$.

2.3.2.5 Soumission des documents

Les documents de la deuxième étape doivent être reçus au plus tard à 14 h le mardi 17 septembre 2024.

Les soumissions pour la deuxième étape doivent être envoyées par voie électronique à : Mary_Point@yvr.ca.

REMARQUE : Vous recevrez un courriel confirmant la réception de votre proposition. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception de votre proposition avant 17 h le mardi 17 septembre 2024, veuillez envoyer un courriel à Mary_Point@yvr.ca et appeler le (604) 346-6573 en laissant un message avec votre nom et vos coordonnées.

2.3.2.6 Présentation des artistes présélectionnés au comité de sélection

Toutes les candidatures soumises dans le cadre de la deuxième étape seront examinées par le comité de sélection. Les artistes présélectionnés qui auront soumis une proposition pour la deuxième étape seront invités à présenter leur proposition en personne. Des réunions avec chaque artiste présélectionné seront organisées à YVR au cours de la semaine du 23 septembre 2024.

Le comité de sélection recommandera ensuite une soumission de deuxième étape pour l'attribution de la commission. Les artistes présélectionnés qui ne sont pas retenus resteront sur une liste restreinte, classés par ordre de notation.

L'artiste sélectionné conclura un contrat de commande et d'achat d'œuvres d'art de YVR.

Chaque artiste présélectionné qui soumet un dossier de deuxième étape conforme aux exigences énoncées dans le présent document et qui participe à la présentation de l'artiste présélectionné au comité de sélection recevra des honoraires de 5 000 \$ pour ce dossier de deuxième étape.



2.3.2.7 Annonce de l'attribution de la commission

L'attribution de la commission sera annoncée le lundi 30 septembre 2024. Tous les artistes présélectionnés qui ont soumis une candidature pour la deuxième étape seront informés par courriel de la décision du comité de sélection.

3.0 AUTRES DISPOSITIONS

3.1 PAS DE CONTRAT

Le présent document ne constitue pas une offre, un appel d'offres ou une demande de propositions. Rien dans le présent appel ne sera interprété comme engageant l'Administration de l'aéroport de quelque manière que ce soit à conclure un accord pour la commande de l'œuvre d'art. Aucun répondant n'acquerra de droits ou de privilèges juridiques liés à l'œuvre d'art à la suite du présent appel.

3.2 RÉSERVE DE DROITS

L'Administration de l'aéroport se réserve le droit, à sa seule discrétion, de prendre l'une ou l'autre ou l'ensemble des mesures suivantes :

- a. Demander des éclaircissements ou des renseignements supplémentaires sur toute soumission ;
- b. Rejeter une ou toutes les soumissions ;
- c. Vérifier les références et mener toute enquête sur les antécédents que l'Administration de l'aéroport juge nécessaire ;
- d. Annuler le présent appel à tout moment, pour quelque raison que ce soit, et procéder à une autre procédure, ou ne pas entreprendre de procédure du tout ; et
- e. Renoncer à toute erreur, irrégularité ou formalité, y compris matérielle.

3.3 COÛTS

Outre le paiement des honoraires tels qu'établis dans cet appel, les artistes sont entièrement responsables de leurs propres frais et dépenses pour la préparation d'une soumission, la participation à ce processus ou toute discussion ultérieure avec l'Administration de l'aéroport.



ANNEXES

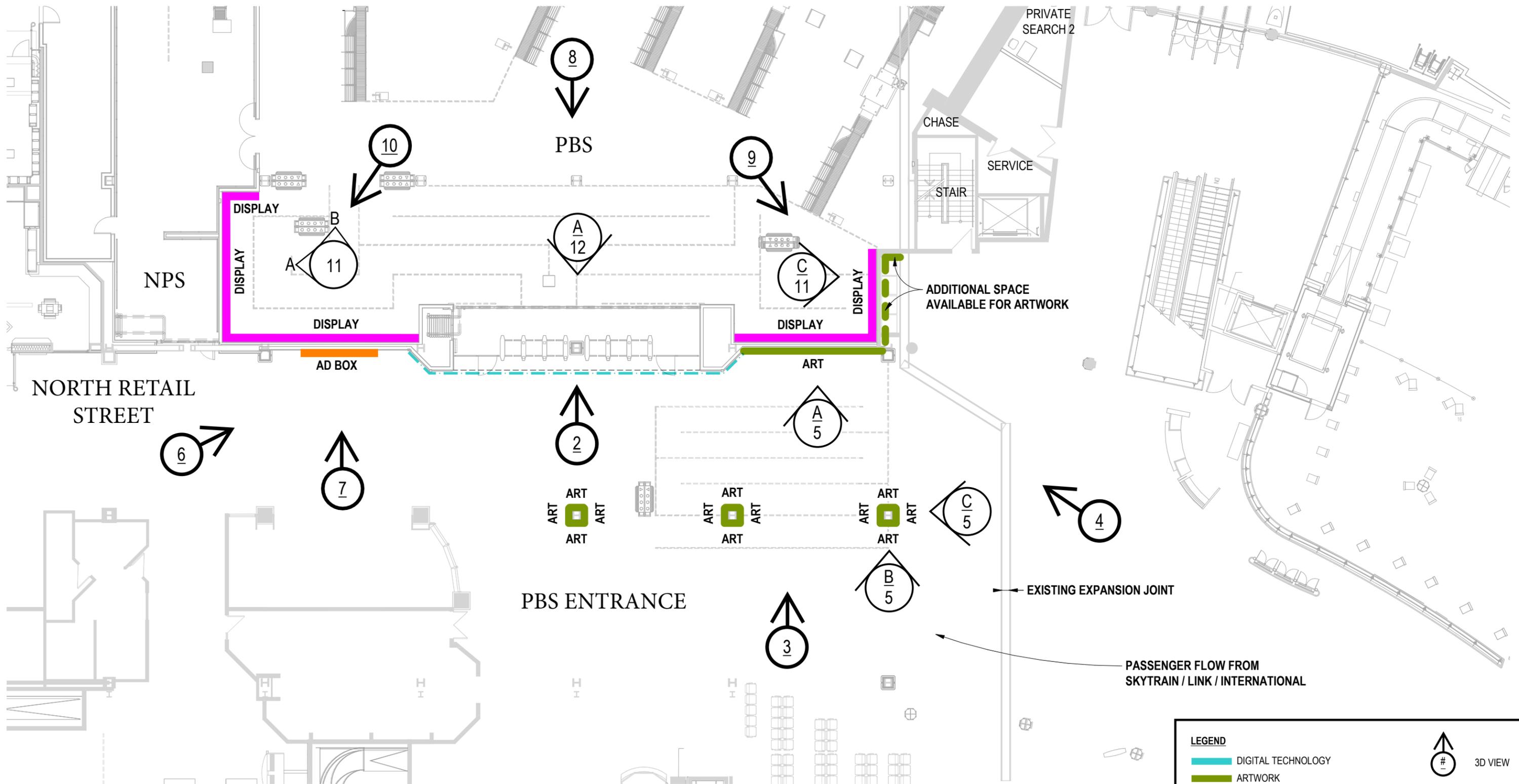
ANNEXE A : CALENDRIER

Appel aux artistes Musqueam distribué	18 juin 2024
Date limite d'inscription pour manifester son intérêt à participer	14 h, le lundi 24 juin 2024
Séance d'information et visite du site	La semaine du 24 juin 2024
Date limite pour les questions relatives à la première phase	14 h, le mercredi 17 juillet 2024
Date limite de remise des propositions pour la première étape	14 h, le mercredi 24 juillet 2024
Annonce de la liste des artistes présélectionnés pour la deuxième étape	7 août 2024
Date limite pour que les artistes présélectionnés confirment leur participation à la deuxième étape	14 h, le vendredi 9 août 2024
Rencontre individuelle des artistes présélectionnés avec l'équipe du projet	13 et 16 août 2024
Date limite de remise des propositions pour la deuxième étape	14 h, le mardi 17 septembre 2024
Présentation des artistes présélectionnés au jury	La semaine du 23 septembre 2024
Annonce de l'attribution de la commission	30 septembre 2024
Date limite d'installation de la commission	31 mars 2025



ANNEXE B : DESSINS, PLANS ET ÉLÉVATIONS DE LA ZONE DU PROJET

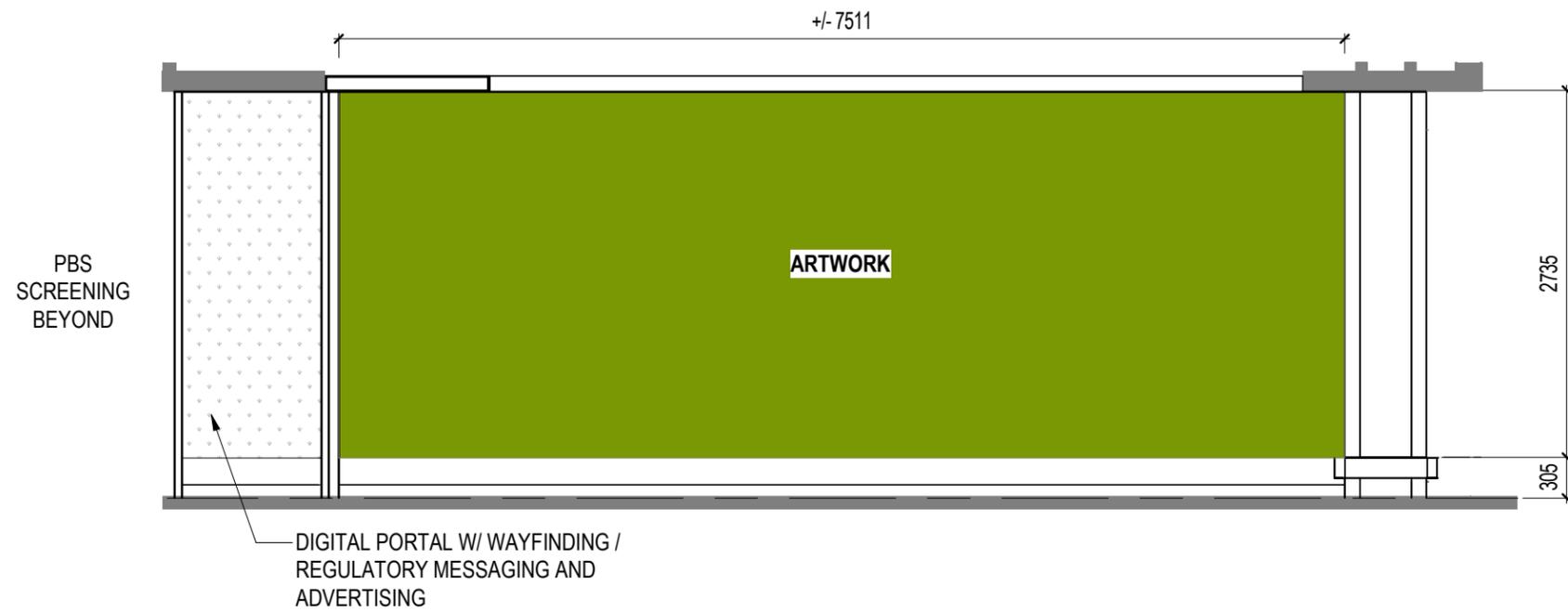




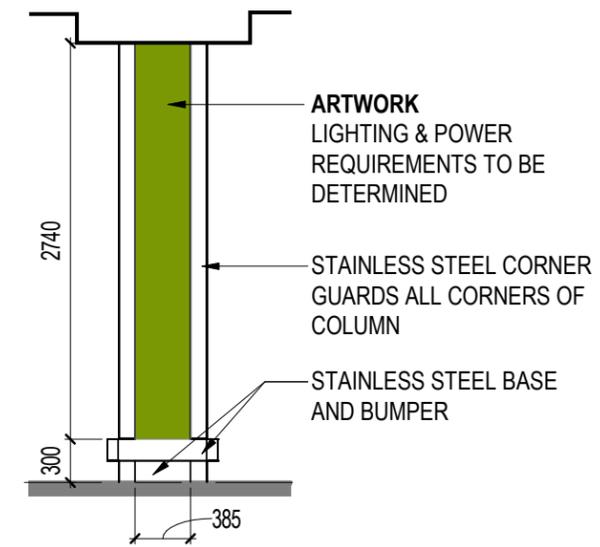




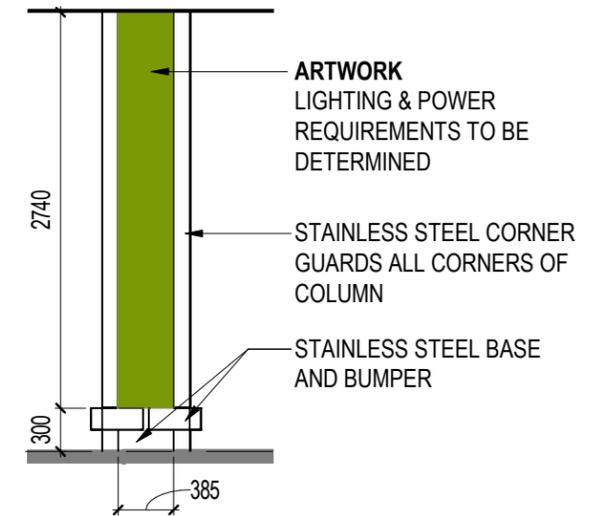




A ELEVATION
1 : 50



B ELEVATION
1 : 50



C ELEVATION
1 : 50





No Public Access
Aucun accès public
03.6.8

adidas
USA
all in for the breakaway
adidas

↑ DE
International & USA Flights
Vois internationaux et Etats-Unis
美国及国际出发

↑
Train to City
Train vers la ville
列车往市区

A
B
C
Gates
Portes

A
B
C
Gates
Portes

Place liquids, aerosols, and gels in a 1 L bag
Pack your small electronics in your carry-on
Pack all medication separately for easy inspection
Avoid wearing large metal items
Queue conveniently with easy-to-remove outerwear
Breeze through security
Carroll

ANNEXE C : ACCORD DE PROPOSITION ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Termes et condition

Je soussigné(e), déclare par la présente avoir lu l'*Appel aux artistes Musqueam* pour la Commission artistique – Projet de la conversion ACSTA de la jetée C (CAJC), et je sou mets mes références et ma proposition de concept pour examen. Je comprends que ce processus ne donne pas lieu à des droits ou obligations juridiques et que si, après la soumission de ces références, je ne suis pas présélectionné(e) dans le processus de sélection pour l'opportunité de la Commission artistique, je n'aurai aucune réclamation contre YVR ou tout agent, employé, entrepreneur ou consultant lié à ce projet.

À part le paiement des honoraires, comme indiqué dans l'*Appel aux artistes Musqueam* pour la Commission artistique, je conviens d'être responsable de mes propres coûts et dépenses pour répondre à l'Appel.

Je conviens de n'avoir pas fait de lobbying et de ne pas faire de lobbying, directement ou indirectement, auprès du conseil d'administration de YVR, du personnel, de leurs conseillers, consultants ou toute autre personne concernant ma participation à cet Appel, ni d'engager d'autres personnes pour faire du lobbying en mon nom pour avancer dans la sélection ou pour une commission.

Je comprends que cet *Appel aux Artistes Musqueam* ne sera pas le mécanisme exclusif pour identifier les artistes d'intérêt. D'autres artistes peuvent être invités sans avoir besoin de répondre à cet Appel. Le but de cet Appel est de solliciter l'intérêt de tous les artistes éligibles, y compris ceux qui ne sont pas connus de l'équipe du projet. Ce n'est pas un appel d'offres et ne crée aucune relation juridique ou obligation entre les artistes et YVR.

Je comprends que toutes les décisions prises par YVR sont finales.

Je m'engage à garder confidentielles toutes les informations fournies par YVR.

Je comprends que le non-respect de ces termes et conditions entraînera ma disqualification.

ACCORD DE PARTICIPATION

J'ai lu l'*Appel aux Artistes Musqueam* pour la Commission artistique – Projet de la conversion ACSTA de la jetée C de l'Aéroport international de Vancouver (YVR) et accepte de participer selon les termes et conditions énoncés ici.

SIGNATURE _____ DATE: _____

NOM DE L'ARTISTE: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: _____

COURRIEL: _____

